



PROJET DE RESTAURATION FORESTIÈRE DE LA RÉGION DU GÔH (PRF-GOH)



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT DE DOUZE (12) CHEFS DE SECTEUR FORESTIER

© Septembre 2026

Le couvert forestier ivoirien est passé de plus de 16 millions d'hectares en 1900, à 12 millions d'hectares en 1960 et à seulement 3,4 millions d'hectares en 2015, en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs : l'agriculture extensive, l'exploitation forestière illégale, les feux de brousse, la pression démographique, etc. En 2020, l'Inventaire Forestier et Faunique National a estimé le couvert forestier à 2,97 millions d'hectares (selon la définition nationale du code forestier ivoirien) et la carte d'occupation des sols réalisée par le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) (selon la définition de la forêt de la FAO) a estimé les terres forestières de la Côte d'Ivoire à 5,4 millions d'hectares.

Pour faire face à cette situation critique, le Gouvernement ivoirien a adopté en 2018 une politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF), visant à porter la couverture forestière nationale à au moins 20 % d'ici 2030. Cette politique a été traduite en une Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), qui ambitionne, sur la période 2019-2030, la restauration d'environ 3 millions d'hectares de forêts.

Dans le cadre de la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la SPREF, le Gouvernement ivoirien a entrepris des négociations intergouvernementales avec la République Fédérale d'Allemagne. Ces négociations ont abouti à la mise en œuvre d'un projet de « Protection et restauration des forêts » à travers une Coopération Financière avec la Banque de Développement Allemande (KfW). Une étude de faisabilité commanditée dans le cadre de la formulation du projet a identifié la région du Gôh comme zone prioritaire pour accueillir les interventions du projet. En effet, les forêts (naturelles et reboisements) qui occupaient 46 % de la superficie totale de cette région de la Côte d'Ivoire en 2000, ont été réduites au point de n'en plus couvrir que 9 % en 2016.

Le projet ainsi formulé, intitulé Projet de Restauration Forestière de la région du Gôh (PRF-GOH), d'une durée de cinq (5) ans, couvre les deux départements de la région du Gôh (Gagnoa et Oumé). Il a pour objectifs :

- la sécurisation foncière de 275 000 hectares ;
- l'extension de 36 000 hectares du paysage forestier, dont 30 000 ha de superficie agroforestière et 6 000 ha de superficie forestière ;
- l'amélioration des revenus des populations rurales, à travers le développement d'activités génératrices de revenus et de mesures incitatives pour la gestion durable des ressources forestières.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités, il est nécessaire de disposer d'agents de terrain chargés d'assurer le suivi de proximité des activités forestières et agroforestières, la collecte des données, le contrôle de premier niveau des travaux et la remontée régulière des informations vers les équipes de supervision.

À cet effet, une équipe technique de proximité, constituée d'agents techniques du Ministère des Eaux et Forêts capables d'appuyer la réalisation, le suivi et le contrôle des activités forestières et agroforestières, sera recrutée.

Les présents Termes de Référence (TdR) sont relatifs au recrutement de douze **(12) chefs de secteur forestier**.

1. Mission

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et sous la supervision directe des Superviseurs des travaux de restauration forestière, les chefs de secteur forestier sont chargés d'assurer le suivi de proximité des activités forestières, agroforestières et de restauration des paysages dans leur zone d'affectation.

Ils/Elles assurent notamment le suivi des travaux réalisés par les prestataires, producteurs et partenaires, la collecte des données de terrain, la vérification des réalisations physiques et la remontée régulière des informations aux Superviseurs des travaux de restauration forestière.

Les chefs de secteur forestier constituent ainsi un **relais technique de terrain** entre l'expert(e) en itinéraires sylvicoles et agroforestiers innovants et durables et les différents acteurs opérationnels intervenant dans la mise en œuvre des activités dans chaque sous-préfecture. Ils rendent compte aux Superviseurs des travaux de restauration forestière.

2. Tâches

Chaque chef de secteur forestier sera affecté dans l'une des sous-préfectures de la zone du projet et devra :

- 1) Collecter les données nécessaires à l'élaboration des plans annuels et pluriannuels de restauration forestière et agroforestière du Projet ;
- 2) Superviser la mise en place par les prestataires d'itinéraires techniques adaptés aux différents écosystèmes (forêts dégradées, zones agricoles, savanes) et recueillir en continu des informations sur les conditions locales de mise en œuvre des opérations de restauration ;
- 3) Établir et entretenir la concertation avec les communautés et les services techniques pour sélectionner les essences forestières et agroforestières prioritaires, en privilégiant les essences locales, résilientes au climat et à valeur économique ;
- 4) Encadrer la mise en œuvre par les entités de coaching retenues des activités de reboisement et de régénération naturelle assistée, ainsi que la création et la gestion des pépinières ;
- 5) Promouvoir les pratiques de gestion durable des terres et des forêts (agroforesterie, jachères améliorées, conservation des sols et de l'eau) auprès des communautés locales ;
- 6) Collecter des informations (observations, recueil de signalements) concernant d'éventuelles « zones à haute valeur de conservation » ;
- 7) Encadrer les équipes des prestataires de coaching dans la bonne application de leurs spécifications contractuelles en rapport avec le changement climatique et la résilience écologique dans les interventions sur le terrain, dans le respect des normes nationales en vigueur ;
- 8) Assurer le suivi des indicateurs écologiques, tels que le taux de survie des plants, les superficies restaurées et la biodiversité ;
- 9) Suivre la mise en place de la méthode retenue pour la quantification du carbone forestier dans le cadre du Projet, notamment en collectant les données nécessaires ;

- 10) Utiliser un GPS et d'autres outils numériques pour localiser les parcelles et enregistrer les informations de terrain ;
- 11) Favoriser la participation effective et continue des communautés, assurer leur représentativité dans les prises de décisions et veiller à la prise en compte de leurs besoins dans toutes les opérations forestières ;
- 12) Animer des sessions de formation destinées aux communautés, coopératives et acteurs locaux sur les techniques de restauration et de gestion durable ; participer à la diffusion des informations pertinentes ;
- 13) Participer au suivi de l'organisation et de la professionnalisation des pépiniéristes communautaires ;
- 14) Participer, en concertation avec l'AFOR, aux discussions entre personnes et organisations concernées, avec l'appui des experts en mobilisation sociale pour anticiper et résoudre les éventuels conflits ;
- 15) Participer à la rédaction de rapports techniques périodiques en organisant la collecte des données nécessaires à leur élaboration ;
- 16) Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du dispositif de contrôle régulier sur le terrain, au signalement des travaux constatés non conformes aux règles prévues et, le cas échéant, à la mise en place des actions correctives et à leur suivi.

III. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Être fonctionnaire, agent technique du Ministère des Eaux et Forêts.
- Avoir un diplôme de niveau minimum de Technicien dans les domaines de la foresterie, de la restauration des paysages forestiers, des sciences de l'environnement, de l'agronomie ou dans des domaines connexes, ou avoir fait la formation commune de base (FCB).
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un (1) an dans le domaine forestier.
- Bonne compréhension des principes de gestion durable des forêts et d'agroforesterie, avec la capacité d'appliquer ces concepts lors des interventions sur le terrain.
- Aptitude à collecter et à organiser des données pour le reporting technique, ainsi qu'à participer à l'analyse des informations pour contribuer à la planification des activités.
- Excellentes capacités de travail en équipe et en milieu interculturel.
- Aptitude au travail de terrain en zones rurales.
- Sens de l'éthique, de la rigueur et de la responsabilité.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Langues

- Français courant requis.
- Anglais professionnel souhaité.

La connaissance de la région du Gôh et la maîtrise d'une langue locale constituent des atouts.

IV. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE EN POSTE

NB : ce tableau ne constitue pas la grille de sélection des candidatures. Il définit les indicateurs sur lesquels la performance du/de la titulaire sera évaluée une fois en poste.

Tâche	Critères d'évaluation
Collecte et transmission des données nécessaires à la planification des activités de restauration	≥ 95 % des données collectées complètes, fiables et transmises dans les délais
Suivi de la mise en œuvre des itinéraires techniques et du reboisement	≥ 95 % des activités suivies conformément aux prescriptions techniques
Encadrement et suivi des pépinières communautaires et des opérations de production de plants	≥ 95 % des activités de production contrôlées conformes aux exigences techniques
Collecte et renseignement des données relatives aux indicateurs écologiques et au carbone forestier	≥ 95 % des données collectées conformément aux protocoles établis
Utilisation des outils de géolocalisation, saisie à distance et intégration des données dans les systèmes SIG	≥ 90 % des sites/parcelles suivis correctement géolocalisés et renseignés
Contrôle de la conformité des interventions des prestataires et remontée des travaux qui ne respectent pas les règles prévues	≥ 95 % des travaux prévus font l'objet d'un contrôle documenté dans les délais
Sensibilisation, formation et accompagnement des communautés, coopératives et acteurs locaux aux pratiques de restauration durable	≥ 90 % des activités de sensibilisation/formation prévues réalisées
Signalement des conflits liés à l'usage des terres	100 % des situations conflictuelles ou à risque signalées et documentées
Identification des zones à haute valeur de conservation et promotion des pratiques de gestion durable des terres et des forêts	100 % des observations et signalements pertinents remontés à la hiérarchie
Contribution à la production des rapports techniques et au suivi des actions correctives	100 % des données et rapports de terrain transmis dans les délais ; ≥ 90 % des actions correctives suivies

V. DURÉE ET CONDITIONS DU CONTRAT

TYPE DE CONTRAT	Contrat à durée déterminée à terme imprécis
DURÉE / ÉCHÉANCE (CDDI)	Contrat sur la durée du projet reconduit chaque année sur la base d'une évaluation satisfaisante.
DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL	40 heures/semaine
LIEU DE TRAVAIL PRINCIPAL	Gagnoa, avec déplacements fréquents sur le terrain dans la région du Gôh.
MOYEN DE DÉPLACEMENT	Moto de service mise à disposition
RÉMUNÉRATION	Indemnité mensuelle forfaitaire

VI. DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé (au moins une référence professionnelle) ;
- Lettre de motivation datée et signée ;
- Copies simples des diplômes et attestations (les copies légalisées pourront être exigées à l'embauche).

VII. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature sont à déposer au siège du Projet de Restauration Forestière de la région du Gôh (PRF-GOH), sis aux 2 Plateaux – Les Perles, rue des Filaos, Villa 332, ou par voie électronique à l'adresse info@prf-goh.ci au plus tard le lundi 05 octobre 2026 à 12h00.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le PRF-GOH au 27 22 20 44 06.